

# Gouvernance

## TERRITORIA BRONZE

<b>Centre communal d'action sociale d'Antibes</b> <b>Coopération territoriale autour des dispositifs Alzheimer</b>
---

### 1. Innovation en une phrase.

Une Charte de coopération, avec des CCAS de communes voisines, améliore l'accompagnement et la prise en charge des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative et de leurs aidants.

### 2. Mots clés : Partenariat - Social – Santé – Services aux personnes

### 3. Le besoin

Les analyses conduites au niveau national mettent en évidence le vieillissement de la population parmi les enjeux du futur pour les territoires. Cet accroissement de la longévité s'accompagne du développement des maladies liées au vieillissement, comme les maladies neurodégénératives.

Ce contexte nécessite de structurer, renforcer et développer les solutions d'accompagnement et de prise en charge de ces personnes et de leurs proches.

### 4. Les objectifs

Il s'agit d'adapter l'offre d'accompagnement en poursuivant un double objectif :

- Réduire les inégalités de ressources au sein des territoires.
- Développer une offre de services qui dépasse l'approche segmentée par structure et par territoire, pour promouvoir une logique de parcours de vie et de soins, dans le cadre de coopérations et d'une approche territorialisée.

### 5. La description de l'innovation

#### *Qui*

Le CCAS d'Antibes Juan-les-Pins porte plusieurs dispositifs d'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative et de leurs aidants : Accueil de Jour, Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA), Plateforme d'accompagnement et de répit et Méthode d'Action et d'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA).

Ce partenariat est le fruit d'une approche objective du territoire mais également d'une action volontariste impliquant autorités publiques et opérateurs autour d'une dynamique commune.

#### *Quoi*

Compte tenu de l'expérience acquise en matière d'accompagnement des malades Alzheimer et de leurs aidants - et plus largement des personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle -, des besoins et attentes exprimés par les communes voisines et de la vocation de ces dispositifs à couvrir des bassins de vie, une extension territoriale des dispositifs

Alzheimer aux communes de Biot, Vallauris Golfe-Juan et Villeneuve-Loubet a été officialisée le 21 septembre 2015 à la faveur de la Journée Mondiale Alzheimer.

Depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle phase d'extension territoriale permet aux communes de La Colle-sur-Loup, Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence et Valbonne de bénéficier de ces dispositifs Alzheimer.

Les CCAS des communes concernées agissent de concert en vue de promouvoir, auprès des citoyens et des structures privées, associatives et publiques, la faculté pour les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative et leurs aidants familiaux de faire appel aux dispositifs mis en place dans une logique extraterritoriale.

#### **6. Les moyens humains et financiers**

Le fonctionnement de ces dispositifs et les prestations réalisées dans ce cadre étant très largement financés par l'Agence Régionale de Santé PACA, la Charte de partenariat n'a pas de conséquences financières pour les communes.

#### **7. L'évaluation de l'innovation**

Ce partenariat vise à faire bénéficier les administrés de ces communes des dispositifs portés par le CCAS d'Antibes Juan-les-Pins en dépassant les limites communales.

Initié sur le territoire d'Antibes Juan-les-Pins, ce dispositif a été élargi à trois communes voisines puis, au regard du succès rencontré, à cinq nouvelles communes.

Il élargit l'offre de service disponible à la population de huit communes qui n'auraient pas pu mettre en place ces services par elles-mêmes. Aujourd'hui, le territoire d'intervention couvre 160 000 habitants dont 45 000 sont âgés de plus de 60 ans.

La décision d'établir une charte de partenariat ouvre la voie à une harmonisation des ressources entre des communes disposant de moyens différents tout en évitant le montage contraignant d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Aujourd'hui, plus de deux ans après la première phase d'extension, les représentants des neuf communes participent pleinement aux échanges animés par la MAIA et les administrés disposent de la même offre de service cohérente sur tout le territoire.